NOUVEAUTES !!

# PLANNING DES FORMATIONS DU 1ER TRIMESTRE 2015

| TITRE DU STAGE | DATES | **OBJECTIFS** |
|---|---|---|
| ***C A C E S R372- R386- R390***<br>*Cat. 1 à 9 – Grue Auxiliaire – Nacelles* | Formations permanentes en 2015 | Obtention des permis. Formation Initiale ou Renouvellement |
| ***FEE Bat Module RENOVE***<br><br>***3 Jours (21 H)***<br><br>***APPELLATION ECO ARTISAN / R.G.E.*** | 19 - 20 - 21 janvier 2015 **Aurillac** **Complet** | **RGE : Reconnu Garant de l'Environnement**<br><br>Devenir responsable technique<br><br>en rénovation énergétique<br><br>des logements. |
| | 10 - 11 - 12 février 2015 **Saint-Flour** | |
| | 2 - 3 - 4 mars 2015 **Aurillac** | |
| | 25 - 26 - 27 mars 2015 **Aurillac** | |
| ***LOGICIEL D'EVALUATION THERMIQUE : BATI CUBE*** | 27 janvier 2015 | Optimiser l'utilisation d'un logiciel d'évaluation thermique. |

*Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter, par téléphone au 04.71.48.41.38 ou par Fax au 04.71.64.65.22, nous vous adresserons le bulletin d'inscription.*

**Année 2015**

## Prise en charge des formations
## Mode d'emploi

Vous cotisez à un Fonds d'Assurance Formation (FAF) de non salariés pour votre conjoint ou vous-même et, si vous êtes employeur à un Fonds d'Assurance Formations de salariés.
Ces FAF peuvent prendre en charge une partie du coût des formations de votre entreprise.

***La démarche à suivre*** :
- L'ARFAB Auvergne Limousin vous adresse des offres de formation
- Vous devez retourner vos inscriptions à l'ARFAB Auvergne Limousin accompagnées du chèque acompte (30 %) de la formation **au plus tard 4 semaines avant le début de la formation**
- Dès réception de votre inscription et acompte par l'ARFAB Auvergne Limousin, la CAPEB 15 vous adresse la demande de participation financière et l'ARFABAL se charge de mettre en place une demande de prise en charge collective pour éviter l'avance des frais pédagogiques de formation.

***Formation pour les artisans ou les conjoints***

Montant des prises en charge :

- Participation financière, calculée sur le montant HT des coûts pédagogiques et en fonction du type de formation **: 28 €/h ou 18 €/h**
- Durée maximale par stagiaire et par an de 14 h à 100 h en fonction des formations.

***Formation pour les salariés***

Le dossier sera à adresser à **CONSTRUCTYS** qui participera au financement des coûts pédagogiques et des salaires pour les heures passées en formation. La participation financière est calculée :
- sur le montant HT des coûts pédagogiques : **10.50 €/h à 14 €/h en** fonction des formations,
- sur les salaires : **12 €/h** maximum ( …**x 1.20** pour les charges patronales sur les formations techniques BTP), en fonction des formations.

***Mise en place des formations :***
- Toutes les formations organisées par l'ARFAB Auvergne Limousin seront mises en place avec un minimum de 8 stagiaires,
- Elles se dérouleront en principe dans les locaux de la CAPEB 15,
- Une convocation de stage sera adressée aux stagiaires environ 20 jours avant le début du stage.
- Le repas libre est à la charge de chaque stagiaire.
- A l'issue du stage, une attestation de stage est adressée à chaque participant.

## Personnes concernées :
## Chefs d'entreprises, Conjoints, Salariés

Ces stages bénéficient d'une prise en charge financière par les fonds d'Assurance Formation : FAFCEA et Constructys.

***Vous n'avez plus à avancer les frais de la formation*** sauf pour vos salariés. La subrogation permettant le paiement direct par le FAFCEA à l'ARFABAL a été rétablie.

**Pour tous renseignements,**
Appelez au 04.71.48.41.38

- L'inscription n'est prise en compte qu'après réception des conventions signées accompagnées du chèque acompte de 30 % et dans les délais.
- Le chèque d'acompte pourra être encaissé pour absence non prévenue dans les délais.
- Le règlement du coût pédagogique est demandé pour les salariés (encaissement 1 mois après le stage).
- La formation est mise en place avec un minimum de 8 inscrits. Si ce nombre n'est pas atteint, l'ARFABAL se réserve le droit d'annuler la formation.

## ATTENTION ! ! !

**Afin de vous permettre d'effectuer vos demandes de prise en charge financière dans les délais, il est impératif de vous inscrire au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.**